

Fait à Tunis le 10/10/2023

## **Règlement du concours « Création de contenu »**

### **Article 1 : L'organisateur**

La Délégation de l'Union européenne en Tunisie dont le siège est situé au Rue du Lac Biwa, les Berges du Lac Tunis organise un concours de création de contenu digital « EUStoryLabs» dans le cadre de l'évènement "Les journées Tuniso-Européennes de la Science et de l'Innovation -TESI-".

Le concours vise à mieux faire connaître les opportunités offertes par les projets de coopération entre la Tunisie et l'Union européenne dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

### **Article 2 : Durée et Calendrier du concours**

Le Concours de création de contenu est ouvert du 12 octobre 2023 au 23 octobre 2023 à minuit, date limite des publications. La date de publication électronique faisant foi.

Au-delà de cette date, les propositions de contenu ne sont pas retenues.

- Le 12 octobre 2023 : annonce du concours et ouverture des inscriptions.
- Le 18 et 19 octobre 2023 : lancement du concours.
- Le 23 octobre 2023 avant 23h59 : date limite de la publication du contenu sur Instagram.
- Du 24 au 26 octobre 2023: délibération du jury.
- Le 27 octobre 2023 : annonce des gagnants sur les réseaux sociaux de la DUE.

### **Article 3 : Conditions de participation**

Le concours est totalement gratuit, ouvert aux amateurs de la création du contenu digital, majeurs de nationalité tunisienne ou résidents en Tunisie.

La participation au concours se fait comme suit :

- Les candidats s'inscrivent via un formulaire en ligne. Le lien de l'inscription sera partagé sur la page Facebook et Instagram de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie le 12 octobre 2023.
- Les candidats se déplacent à l'évènement "Les journées Tuniso-Européennes de la Science et de l'Innovation -TESI-" pour visiter et découvrir les différents projets qui seront exposés le 18 et 19 octobre dans le Hall de la cité de la culture.
- Les candidats devront choisir un projet inspirant et produire un montage vidéo autour dudit projet. Ce contenu s'attardera à mieux faire connaître les opportunités offertes par le projet ou à mettre de l'avant des histoires de réussite rendues possibles grâce à ce projet. Ils devront utiliser leur appareil photo ou leur téléphone portable pour créer un « Reel » sur Instagram d'une durée maximale d'une minute.
- Les candidats auront jusqu'au 23 octobre 2023 pour soumettre leur publication sur leur compte Instagram. Ils doivent obligatoirement ajouter les hashtags **#TESI2 #EUStoryLabs** et taguer la page Instagram de l'Union européenne en Tunisie : @ue\_tunisie

Les entrées au concours ne devront en aucun cas contenir des propos, photos, vidéos, commentaires, ou animations insultants ou dégradants, contraires aux lois et règlements, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou portant atteinte aux droits ou à l'image d'un tiers, dans la communication à propos du jeu sur les réseaux sociaux.

## **Article 4 : Modalités du concours**

Le concours de création de contenu est ouvert à tous les amateurs de la création de contenu.  
Les candidats sont libres de choisir la technique qu'ils souhaitent pour la réalisation et production du Reel.

- Les candidats sont libres de choisir leurs outils de réalisation : téléphone, tablette ou appareil photo mais le résultat doit être conforme au format du Reel.
- Les textes peuvent être écrits en français ou en arabe dialectal.
- Il est autorisé d'intégrer des photos au montage mais le Reel doit être majoritairement constitué de prises vidéos réalisées lors de l'évènement.
- Dans le cas où le candidat utilise une musique de background, elle doit être libre de droit et en harmonie avec la thématique de l'évènement.
- Il est autorisé d'utiliser les modèles proposés par Instagram.

## **Article 5: Désignation des gagnants**

Les critères de sélection sont les suivants

- Pertinence et originalité : Le Reel doit clairement évoquer la perception du candidat par rapport au projet qu'il a choisi, de manière pertinente et originale, l'habillage musical et graphique utilisé doit être en harmonie avec le sujet.
- Créativité : Le Reel doit être créatif tant dans la prise des vidéos que dans le montage.
- Technicité : le Reel doit être bien élaboré, le montage doit être créatif.

## **Article : 6 Le jury**

Le jury désignant les gagnant.e.s est composé :

- Un.e représentant.e de la délégation de l'Union européenne en Tunisie.
- Deux créateurs de contenu influents de la place.

## **Article 7: Les prix**

A la fin du concours, 2 lauréats seront désignés.  
Chaque participant.e ne peut gagner qu'un seul prix.

- Le 1er prix est un téléphone de plus de 5000 TND
- Le 2ème prix est un téléphone d'une valeur de plus de 3 000 TND

## **Article 8 : Fraudes**

La partie organisatrice pourra annuler tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

## **Article 9 : Modifications, Réserves, Limitations de responsabilités**

L'organisatrice se réserve le droit de modifier, écourter, interrompre, ou annuler le présent jeu ou les lots à offrir aux gagnants, dans l'éventualité d'un cas de force majeure ou de tout autre événement indépendant de sa volonté, qui rendrait impossible la poursuite du concours conformément au présent règlement. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée de ce fait, et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

L'organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

### **Article 10 : Le règlement du concours**

Le présent règlement est déposé chez Maître Salim Draouil, sis au 9 rue Bab Bnet, à Tunis. Le règlement du jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande.

Le règlement est consultable dans son intégralité sur le site internet de la Délégation de l'Union européenne et peut être obtenu gratuitement en écrivant à l'adresse suivante : [admin@comm-tn.eu](mailto:admin@comm-tn.eu) en indiquant vos nom, prénom et adresse.

### **Article 11 : Représentation**

Pour les besoins logistiques du concours, la Délégation de l'Union européenne en Tunisie est représentée par ADCOM AGENCY, sise au 13 Rue Mohamed Fadhel Ben Achour, La Marsa, Tunis

### **Article 12 : Déclarations**

Le simple fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement en sa totalité et de l'arbitrage de la partie organisatrice pour les cas prévus et non prévus.

En soumettant leurs créations, les participant.e.s autorisent la Délégation de l'Union européenne en Tunisie à utiliser lesdites créations à des fins de promotion et de communication, sous réserve de mention du nom de l'auteur à chaque reproduction de l'œuvre.

Règlement du concours créé le 11 octobre 2023

